

# Quand la violence conjugale est au cœur de la vie de l'enfant

BILAN DES DIRECTRICES ET  
DIRECTEURS DE LA PROTECTION  
DE LA JEUNESSE / DIRECTRICES ET  
DIRECTEURS PROVINCIAUX 2024

## Principaux faits saillants

### Réception et traitements des signalements

Au Québec, les signalements ont connu une légère baisse de 1 %, alors qu'au Bas-Saint-Laurent, la situation est demeurée très stable. Concrètement, ce sont 2 903 signalements qui ont été reçus dans notre région, soit 6 de moins que l'an dernier.

Cette année, autant au Québec qu'au Bas-Saint-Laurent, **31,4 %** des signalements traités ont été retenus pour la réalisation d'une évaluation du DPJ, ce qui représente 912 signalements retenus pour notre région.



Au Bas-Saint-Laurent, le tiers des signalements sont faits par le personnel de différents organismes (33,8 %), suivi des policiers (21,3 %) et du milieu scolaire (20,3 %).

Comme pour les années précédentes, le Bas-Saint-Laurent se démarque par une proportion plus grande de signalements qui proviennent de la communauté et du milieu familial (24,6 %) par rapport au Québec (20,6 %).


### Motifs de signalement

Les principaux motifs de signalements sont :

1. La négligence ou le risque sérieux de négligence;
2. Les abus physiques ou le risque sérieux d'abus physiques;
3. L'exposition à la violence conjugale.


Le groupe d'âge qui est le plus signalé est celui des enfants âgés de 6 à 12 ans.

### Enfants pris en charge par le DPJ

 1 enfant sur 2 est suivi dans son milieu familial (51,6 %)

### Motifs de prise en charge par le DPJ

1083 enfants ont été pris en charge par le DPJ en 2023-2024, dont 316 nouvelles situations.

 1 enfant sur 2 est suivi pour des motifs de négligence ou de risque sérieux de négligence (53,3 %)

 1 enfant sur 6 est suivi pour des motifs de mauvais traitements psychologiques

 1 enfant sur 10 est suivi pour des motifs d'abus physiques ou de risque sérieux d'abus physiques

### Adoption

- > **229 enfants** ont été adoptés au Québec, dont **4** au Bas-Saint-Laurent.
- > **29 enfants** ont été adoptés à l'international, dont **2** au Bas-Saint-Laurent.

### Retrouvilles

Nous avons réalisé un **nombre record de 182 demandes** de service de retrouvailles au Bas-Saint-Laurent cette année, contrairement à la tendance nationale qui tend vers des volumes plus normaux.

### Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)

**237** adolescents contrevenants ont reçu des services en vertu de la LSJPA au Bas-Saint-Laurent sur un total de **9405** au Québec.

# L'exposition à la violence conjugale

Depuis le 26 avril 2023, l'exposition à la violence conjugale constitue un motif de compromission à part entière dans la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

L'exposition à la violence conjugale, qu'elle soit directe ou indirecte, a sur les enfants de multiples conséquences qui peuvent toucher l'ensemble des sphères développementales. Les enfants qui y sont exposés sont susceptibles d'être confrontés à des troubles psychologiques caractérisés notamment par des symptômes physiques, des pensées et des peurs envahissantes, de la dépression, de l'anxiété, un syndrome de stress post-traumatique, des difficultés à établir des relations significatives, des comportements agressifs, des problèmes scolaires ou des comportements à risque à l'adolescence.

Ces conséquences peuvent aller jusqu'à les entraîner dans des relations intimes violentes, que ce soit à titre d'agresseur ou de victime. Outre ces nombreux enjeux sur le plan du développement, les risques liés à la sécurité de l'enfant nous préoccupent également. Un enfant qui évolue dans un climat de violence conjugale a plus de risque d'être victime d'abus physique et d'être soumis à des pratiques éducatives déraisonnables.

Bien que le DPJ intervenait déjà auprès des enfants exposés à la violence conjugale, ce changement législatif a nécessité d'ajuster les pratiques cliniques en fonction des nouvelles connaissances et dorénavant de procéder à une analyse spécifique de cette problématique en mettant l'accent sur les conséquences sur l'enfant ainsi qu'en prenant en compte le rôle de chacun des parents dans la dynamique. Pour ce faire, des efforts ont été déployés au cours de la dernière année pour former et outiller l'ensemble des intervenantes et intervenants de la DPJ. Notre compréhension, notre capacité à repérer ces situations et à intervenir s'en trouvent améliorées, et nous continuons de nous perfectionner en ce sens.

Nous avons profité de l'occasion pour réaffirmer notre engagement actif au sein du modèle

de concertation bas-laurentien en matière de violence conjugale. Le Carrefour sécurité en violence conjugale (CSVC) a pour but d'améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale par une mobilisation concertée et la mise en place d'actions intersectorielles cohérentes. Nous pensons notamment aux cellules de crise.

En tant que DPJ, nous avons l'obligation d'assurer la sécurité et le développement des enfants. Dans l'intérêt de ceux-ci, nous devons également soutenir les parents, tous deux légalement tenus de protéger leur enfant, quelles que soient leurs difficultés. Cependant, notre intervention, prise isolément, ne suffit pas. La collaboration avec les acteurs susceptibles de soutenir les parents est essentielle, afin que les enfants soient en sécurité.

---

En 2023-2024 au Québec, 50 signalements par jour ont été reçus pour des motifs d'exposition à la violence conjugale, soit 17 193 pour l'année. Au Bas-Saint-Laurent, nous en avons reçu 301. De plus, pour notre région, ce sont 72 enfants qui sont pris en charge par le DPJ pour ce motif.

---

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
du Bas-Saint-Laurent

Québec 

